



ATTESTATION D'ASSURANCE

Distribution/Application de produits phytopharmaceutiques

RESPONSABILITÉ CIVILE DES ÉTABLISSEMENT EXERCANT DES ACTIVITÉS DE MISE EN VENTE, VENTE, DISTRIBUTION A TITRE GRATUIT ET D'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

La compagnie d'assurance GAN ASSURANCES atteste que :

BOUGUENNEC Yannick

13 LD KERVAVEON 29300 REDENE

est titulaire d'un contrat d'assurance Gan Multirisques Essentiel, n° 31003588/2000, garantissant les conséquences pécuniaires de sa Responsabilité Civile Professionnelle, encourues à l'occasion de ses activités professionnelles déclarées.

L'assuré déclare vendre et/ ou appliquer des produits phytopharmaceutiques dans le respect des dispositions prévues aux articles L.254-1 et suivants, R.254-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime, et des textes qui pourraient leur être substitués ainsi que ceux pris pour leur application.

Conformément aux prescriptions de l'article L.254-2 du Code rural et de la pêche maritime, la présente attestation d'assurance est délivrée en vue d'obtenir l'agrément auquel est soumise l'activité de mise en vente, vente, distribution à titre gratuit et application en qualité de prestataire de services de produits phytopharmaceutiques.

Le contrat couvre également l'activité de FUMIGATION telle que prévue dans les arrêtés du 04/08/1986 et du 10/10/1988.

La présente attestation est valable du 01/05/2025 au 30/04/2026 inclus, sous réserve que la garantie soit en vigueur.

Elle a été délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager l'assureur au-delà des conditions et limites prévues par les dispositions du contrat ci-dessus référencé.

Fait à Quimperlé, le 5 mai 2025

Jean-Philippe BLOTIAU
Agent Général GAN Assurances
12 Allée Victor Schoelcher
Parc d'Activités de Kergoaler - BP 55
29302 QUIMPERLE Cedex
Tél. : 02 98 96 39 62
Fax : 02 98 96 44 82
e-mail : quimperle-savary@gan.fr